Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

La Commission des finances adopte le projet de budget 2007

La Commission des finances du Grand Conseil a, dans sa séance d'hier soir, terminé l'examen de l'exposé des motifs No 2 relatif au projet de budget 2007. Elle a notamment adopté le projet de budget de fonctionnement 2007 qui débouche sur un bénéfice de 11 millions de francs. Il s'agit ainsi du premier projet de budget excédentaire depuis 17 ans.

La Commission des finances a constaté avec satisfaction que les efforts accomplis depuis le début de la législature par le Conseil d'Etat et l'Administration cantonale, avec l'appui du Grand Conseil, portent leurs fruits avec au moins un an d'avance par rapport au programme de législature 2002-2007, qui stipule le retour à l'équilibre financier pour 2007.

Après un bénéfice de 46,3 millions en 2005 et un exercice 2006 qui s'annonce également favorable, le projet de budget 2007 permet de constater que le Canton est enfin sorti de l'ère du déficit structurel. Il peut donc contenir diverses dépenses exceptionnelles d'assainissement telles que l'amortissement partiel du découvert au bilan (différence en actifs et passifs) pour 140 millions, des créances fiscales (actes de défauts de biens) pour 29,9 millions et des routes nationales (qui seront entièrement reprises par las Confédération au 1er janvier 2008) pour 47,9 millions. Mais il prévoit aussi de redynamiser diverses actions de l'Etat comme le renforcement de l'organisation de la justice, l'augmentation du soutien à l'ouverture de garderies et de crèches, l'amélioration des allocations familiales et la hausse des seuils permettant de bénéficier d'un subside pour les primes d'assurance-maladie.

Enfin, le projet de budget 2007 prévoit d'anticiper d'un an sur la fin de la convention salariale en vigueur et de supprimer la contribution de crise de 2 % prélevée sur les salaires des employés de l'Etat.

La Commission des finances salue le résultat obtenu par la persévérance et la solidarité. A l'instar du Conseil d'Etat, elle estime, toutefois, que la situation des

finances cantonales reste fragile du fait de l'évolution dans le domaine des dépenses sociales (chômage, coût de la santé) et des risques liés à la RPT, dont les effets ne sont pas encore chiffrables avec certitude. Il s'agit donc d'envisager le lancement de nouvelles prestations avec prudence et en veillant à pérenniser l'équilibre financier enfin retrouvé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2006

Armand Rod, président de la commission des finances, 021 791 46 13 ou 079 606 36 04